



RECU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00627910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) : M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) : M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

Secrétaire : M. Guillaume BAILLY.

Étaient absents : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

OBJET : 41. Contrat de Ville - Convention cadre régionale de cohésion sociale et urbaine 2017-2020 entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et la Commune de Novillars - Avenant n° 2

Contrat de Ville

Convention cadre régionale de cohésion sociale et urbaine 2017-2020 entre la Région Bourgogne Franche-Comté, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et la Commune de Novillars

Avenant n° 2

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	24/11/2020	Favorable unanime

Résumé :

Pour accompagner la politique du Grand Besançon en faveur des quartiers inscrits dans le Contrat de Ville, la Région Bourgogne-Franche-Comté apporte des soutiens financiers, au titre de la Cohésion Sociale et Urbaine, qui ont été contractualisés en mai 2018 dans le cadre d'une convention qui définit les modalités du partenariat entre la Région, le Grand Besançon, les communes de Besançon et Novillars au titre de la Politique de la Ville.

La Région prolongeant la durée de ses conventions de Cohésion Sociale et Urbaine, il est nécessaire de régulariser cette prolongation par avenant.

I. Préambule

La Convention Régionale de Cohésion Sociale et Urbaine a pour objet de définir les modalités du partenariat engagé entre la Région, Grand Besançon Métropole et les communes de Besançon et Novillars au titre de la Politique de la Ville.

Elle s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole, du protocole de préfiguration et de la convention NPNRU ainsi que des règlements d'intervention régionaux relatifs à la rénovation urbaine et à la Cohésion Sociale.

Elle vise à définir les engagements des partenaires en faveur des quartiers du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Elle a été signée le 23 mai 2018 et a fait l'objet d'un premier avenant en 2019 relatif à un engagement financier complémentaire de la Région sur le quartier Grette.

II. Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de valider :

- La prorogation de la convention jusqu'au 31 décembre 2024
- La prorogation de la possibilité de mobiliser des crédits régionaux de fonctionnement, 150 000 €/an jusqu'en 2022 pour les actions de cohésion sociale dans le cadre de l'appel à projets annuel du contrat de ville.

L'engagement financier en crédits d'investissement reste inchangé :

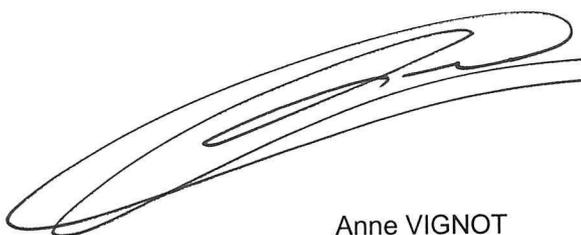
- 500 000 € maximum pour le programme de renouvellement urbain des quartiers d'intérêt local sur la période 2018-2022 ;
- 2,2 millions d'euros maximum pour le programme de renouvellement urbain du quartier d'intérêt régional de la Grette sur la durée de la convention.

Les autres dispositions de la convention initiale ne sont pas modifiées.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- **approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention régionale de cohésion sociale et urbaine ;**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :**
 - **solliciter la participation financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté,**
 - **signer l'avenant n° 2 annexé au rapport,**
 - **prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Convention régionale urbaine et sociale

**Région/Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole/Ville de
Besançon/ Ville de Novillars**

Signée le 23 mai 2018

Avenant n°2

ENTRE d'une part :

La Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par la Présidente du Conseil régional, Madame Marie-Guite DUFAY, sise 4 square Castan à Besançon, dûment habilitée à l'effet de signer le présent par délibération du 25 septembre 2020, ci-après désignée par le terme « région »

ET D'AUTRE part :

La Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole représentée par son 1^{er} Vice-Président, Gabriel Baulieu, dûment habilité à l'effet de signer les présentes par délibération en date du 17 décembre 2020,

La Ville de Besançon, représentée par sa Maire, Anne VIGNOT, dûment habilitée à l'effet de signer les présentes par délibération en date du 10 décembre 2020,

La Ville de Novillars, représentée par son Maire, ***** , dûment habilité à l'effet de signer les présentes par délibération en date du ***** ,

Vu le règlement d'intervention 30.13 du conseil régional « Programmes de rénovation urbaine dans les quartiers d'intérêt régional ou local » adopté en assemblée plénière du 24 juin 2016,

Vu le règlement d'intervention 30.10 du conseil régional sur les programmes de Cohésion Sociale dans les quartiers Politique de la Ville de la région adopté en assemblée plénière les 29 et 30 juin 2017,

Vu la convention régionale de cohésion urbaine et sociale en faveur de la ville de Besançon, la communauté d'agglomération du Grand Besançon et la ville de Novillars signée le 23 mai 2018,

Vu l'avenant n°1 signé le 9 août 2019,

Vu la délibération du conseil régional en date du 25 septembre 2020, transmise au Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté le

PREAMBULE

La convention régionale de cohésion sociale et urbaine définit le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque de la région et des signataires, en faveur des

